



■ Pour l'IPS, une baisse uniforme des cotisations d'allocations familiales s'impose

Dans le cadre du pacte de responsabilité, « la piste privilégiée par les pouvoirs publics est une baisse concentrée sur les rémunérations les plus faibles, à la fois pour les salariés et les travailleurs indépendants ». L'Institut de protection sociale (IPS) estime, le 25 mars, que cette option « comporte plus d'inconvénients que d'avantages ». En effet, selon lui, ce scénario aura pour conséquence une « incitation à la limitation des rémunérations, et donc une baisse de pouvoir d'achat des salariés » et un « alourdissement des cotisations sociales sur les emplois les plus qualifiés ». S'agissant des indépendants, cette mise sous condition de revenus de la baisse des cotisations aura également deux « effets pervers » : une incitation à la sous-déclaration des revenus et une fragilisation de la légitimité des régimes obligatoires, renforçant ainsi les mouvements de contestation des charges sociales. « À la lumière de ces indications », l'IPS souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics et demande une « mise en œuvre rapide de la réduction uniforme de la cotisation patronale finançant les allocations familiales ».